

Recherches sur des cellules souches issues d'embryons humains

L'œuf, qui a une taille de 0,1 mm, possède ici quatre cellules souches embryonnaires.

Recherches sur des cellules souches issues d'embryons humains

© Inserm / Jacques TESTART



En 2005, les Suisses ont approuvé par référendum une loi permettant de faire des recherches sur des cellules souches issues d'embryons humains. Les cellules souches embryonnaires ont la particularité de n'avoir aucune spécialité et de pouvoir donner naissance à toutes sortes de cellules. En étudiant ces cellules, les chercheurs cherchent à découvrir quels sont les « ordres » à leur donner pour obtenir des cellules cardiaques, nerveuses, rénales, etc. Une fois spécialisées, ces cellules pourraient être greffées et soigner de nombreuses maladies.

Utiliser des embryons humains pour la recherche reste une question délicate, loin de faire l'unanimité. Les Suisses ont cependant franchi le pas. Toutefois, cette loi n'autorise que l'utilisation de cellules souches issues d'embryons qui ont été fécondés artificiellement et ne peuvent donner lieu à une grossesse. Les couples dont est issu l'embryon devront donner leur accord pour son utilisation et chaque projet de recherche sera minutieusement étudié par la commission d'éthique. Par ailleurs, cette loi interdit la production d'embryons ou de clones sur lesquels seraient prélevées des cellules souches.

© 2000-2020, rue des écoles